Réf : n°0122016/CR/Projet SNOIE/7122017

Réunion d'information et d'échange sur les résultats d'étapes, les contraintes et les opportunités du projet SNOIE

COMPTE-RENDU

© FODER, Janvier 2017

Thème/Objet :	**Information et Echange avec les acteurs clés sur les résultats d'étapes, les contraintes et les opportunités du projet SNOIE**		
Activité :	Réunion	**Date :**	07/12/2016
Organisation	**FODER**	**Lieu :**	Salle de conférence de FODER/SNV
Participants	- Représentant de l'UE ; - Chef de Brigade National Contrôle du MINFOF ; - Point focal APV-FLEGT/MINFOF;		MINTSS/DRP ; STIEFFS ; FODER.

*Cette réunion est réalisée dans le cadre du projet « **Mise en œuvre du Système Normalisé d'Observation indépendante Externe (SNOIE)** avec le financement du programme EU FAO-FLEGT. Les informations contenues dans ce compte rendu relève de la seule responsabilité de FODER et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne, de la FAO, du Sida ou de l'Ukaid.*

Décembre 2016

Table des matières

1-Introduction 3
2-Objectifs de la réunion 3
3-Déroulement de la réunion et résultats obtenus 4
3-1-Mot introductif 4
3-2-Présentation de l'objet de la rencontre 4
3-3-Présentation du projet SNOIE et du niveau de mise en œuvre 4
3-4-Résultats des Echanges et discussions 5
3-4-1-Pour le MINFOF (BNC) 5
3-4-2-Pour le Point focal APV-FLEGT (MINFOF) 7
3-4-3-Pour l'Union Européenne 7
3-4-5-Pour le Secteur privé 7
3-4-6-Pour le MINTSS 8
4-Conclusion et recommandations 8
5-Annexe 9

1-Introduction

Le 7 décembre 2016 s'est tenue dans la salle de conférence de FODER/SNV une réunion d'information et d'échange sur les résultats d'étapes, les contraintes et les opportunités du projet Intitulé « ***Mise en œuvre du système normalisé d'observation indépendante externe (Projet SNOIE)*** qui a bénéficié d'un appui financier du Programme EU-FAO FLEGT[1]
Ce projet, mis en œuvre depuis Août 2016 par FODER, s'inscrit dans la suite du développement et de mise en place en 2015[2], du Système normalisé d'observation indépendante Externe (SNOIE) par un groupe d'organisations de la société civile camerounaises actives en Observation indépendante externe des forêts (OIE) en collaboration avec l'administration et les autres parties prenantes.

En rappel, le SNOIE a été développé pour être au service du Gouvernement, de la société civile, du secteur privé, et des citoyens, en mettant à leur disposition et à différents moments des informations nécessaires à l'amélioration des pratiques, au changement de comportements, à la promotion de la légalité et de la gouvernance dans le secteur forêt – environnement.

Le projet SNOIE a pour objectif de contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT par la mise en œuvre du système normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE). La réunion d'information et d'échange ainsi organisée dans ce cadre, a connu la participation de quelques acteurs clés notamment la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun, le chef de la Brigade National de Contrôle forestier (BNC) au Ministère des forêts et de la Faune (MINFOF), le point focal APV-FLEGT du MINFOF, le Syndicat du secteur privé forestier, le Ministère du Travail et de la Sécurité sociale (MINTSS) et le personnel en charge du projet SNOIE à FODER.

2-Objectifs de la réunion

- Présenter aux participants à la réunion le projet SNOIE et les résultats d'étapes après les 4 premiers mois de sa mise en œuvre ;
- Discuter des contraintes relevés, pouvant constituer des goulots d'étranglement à l'efficacité du SNOIE;
- Réfléchir sur les opportunités à saisir pour optimiser les résultats et accroître l'impact du projet SNOIE

[1]http://www.fao.org/forestry/eu-flegt/fr/
[2] Dans le cadre du projet OE FLEGT2

3-Déroulement de la réunion et résultats obtenus

3-1-Mot introductif

Après les civilités d'usage invitant les participants à se présenter et à préciser leur organisation d'origine, le Chargé des programmes de FODER a procédé à l'ouverture de la réunion par son mot de bienvenue et de remerciements aux participants pour avoir honoré de leur présence la rencontre conviée par FODER. Il rappelle le cadre de conception et de mise en œuvre actuelle du Système normalisé d'Observation indépendante externe et dit la nécessité pour tous les acteurs de s'impliquer dans sa mise en œuvre afin de lutter efficacement contre les illégalités sans cesse croissante dans le secteur forestier et d'améliorer la gouvernance forestière étant entendu que le Cameroun a signé en octobre 2010 l'APV-FLET avec l'Union Européenne.

3-2-Présentation de l'objet de la rencontre

Facilité par Mme Angeline MODJO KAMDEM, Chef du projet SNOIE à FODER, la présentation de l'objet de la réunion lui a permis de mettre l'accent sur les contributions attendues des uns et des autres pour réduire les contraintes, saisir les opportunités et améliorer l'efficacité du SNOIE qui est un système plus fiable permettant d'informer les parties prenantes sur la manière dont les législations applicables au secteur forestier sont respectées et suivies sur le terrain.

3-3-Présentation du projet SNOIE et du niveau de mise en œuvre

Réalisé par M Hervé-Joël Mounpen, responsable qualité à FODER, l'exposé lui a permis de rappeler la définition du SNOIE, son cadre de mise en œuvre, le niveau de mise en œuvre des activités et les contraintes observées. Il ressort e l'exposé que le SNOIE est un **ensemble de procédés de surveillance de l'exploitation des ressources naturelles basés sur la norme internationale ISO 9001:2008 comprenant l'observation, la vérification, la communication et le lobbying**. Ledit système qui en cours d'arrimage à la norme **ISO 9001:2015, et** vise la documentation et la dénonciation des cas de violation liées à l'exploitation des ressources naturelle, suivre et diffuser les décisions des autorités compétentes en vue de se conformer aux exigences de légalité du bois de l'APV.
Quant aux activités menées au cours des premiers mois de mise en œuvre du projet SNOIE, l'exposé mentionne qu'elles ont porté entre autres sur :

- Le lancement officiel du projet par un atelier qui a vu la présence d'une quarantaine de participants ;

- L'élaboration et la production des supports de communication brochures, Blocs-notes, oriflamme, ...) ainsi que la conception et la mise en branle du plan de communication ;
- La formation de plus d'une dixaine de représentants d'OSC et leaders communautaires aux procédures du SNOIE ;
- La réalisation de l'étude de référence sur le niveau de légalité forestière dans des zones d'intervention du projet qui ressort les grandes tendances en termes faits récurrents d'illégalités (exploitation hors limite des titres, en deçà des volumes autorisés, le non respect des normes en milieu forestier…). Les acteurs à haut risque sont composés des exploitants sans autorisation et les titres à haut risque intègrent les Unité Forestières d'Aménagement (UFA) non certifiées, les Vente de Coupe (VC), les Forêts communautaires (FC) et les Forêts communales (Fcle). On note également un fort potentiel d'exploitation illégale dans les forêts du domaine national) ;
- Une rencontre d'échange et d'information sur le SNOIE dans une entreprise forestière;
- Le démarrage des missions d'OIE par les OSC partenaires du SNOIE.

Les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des activités sont principalement : la réticence de la plupart des entreprises privées vis-à-vis du SNOIE et l'implication des communautés dans l'exploitation illégale (complicité). Quant aux opportunités, l'on a pu retenir la volonté de collaboration des services en charge de contrôle du MINFOF et le besoin d'implication du MINTSS dans les missions de contrôle pour un regard sur les aspects liés aux obligations sociales des entreprises forestières.

La présentation a laissé place à la phase de discussions et échange de laquelle ont émergé quelques recommandations.

3-4-Résultats des Echanges et discussions

3-4-1-Pour le MINFOF (BNC)

Le Chef de la BNC personnellement présent à la rencontre dit sa joie d'avoir été convié. Il salue l'initiative de la mise en place du système et rappelle l'unicité du MINFOF de la base au sommet. Il souligne par ailleurs la nécessité pour son service d'obtenir des informations "fiables" et pertinentes qui malheureusement se font rares et ne peuvent être fourni que par le SNOIE. "*L'exploitant forestier illégal est un brigand qui doit être traqué et pour ce faire il faut avoir des informations fiables est cruciales et le SNOIE, qui fait parti des réseaux de dénonciation, est un système permettant d'avoir ces informations*". Il relève néanmoins les dérives qui ont existé entre la société civile et le MINFOF lorsque celle-ci menace de publier des rapports d'OIE en cas d'absence de réaction de l'administration, or celle-ci devrait garder

à l'esprit que le travail qui est fait en collaboration a pour objectif de préserver l'image du bois camerounais au regard des engagements pris dans le cadre de l'APV. L'on retient en outre de son intervention que :

- Le principal "client" (bénéficiaire) du système c'est l'administration en charge des forêts et spécifiquement les services en charge du contrôle forestier (BNC, BRC, DD, Chef de poste assermenté) c'est pourquoi les informations issues du système doivent plutôt que de discréditer le travail de l'administration, servir à renseigner et renforcer celui-ci ;
- La BNC se dit disposer à collaborer avec le SNOIE et note le besoin de recevoir rapidement les rapports d'OIE réalisée dans le cadre du SNOIE, de recevoir également les informations en temps réel car l'un des rôles de la brigade nationale de contrôle forestier et faunique du MINFOF est l'animation d'un réseau d'informateurs. A cet effet, le chef de BNC a sollicité que FODER mette à sa disposition le dispositif permettant de recevoir également les alertes en temps réel ;
- Les alertes collectées (dénonciations) depuis la base au niveau local doivent toujours être accompagnés de correspondances officielles adressées à la hiérarchie avec ampliation au Ministre afin de permettre le suivi à différents niveaux d'intervention ;
- La BNC sollicite un appui logistique de FODER en vue de renforcer l'efficacité des missions de contrôle ;
- Des rapports officiels montrent que dans le domaine permanent il y'à moins d'illégalité que dans le domaine non permanent dans lequel s'aventure beaucoup d'exploitants illégaux

Question : **en raison de l'implication des communautés dans certains cas d'exploitation illégales, de quelle légitimité dispose les équipes du SNOIE pour entrer dans le titres d'exploitation ?**

- Pour disposer d'une certaine légitimité, les équipes d'OI devraient se faire accompagner par un OPJ assermenté lors de vérification ou d'observation
- Les délits en matière forestière étant dans la plupart des cas des délits de flagrance difficiles à établir la plupart du temps au regard du temps pris pars l'arrivée des contrôles, les preuves ainsi que les auteurs desdits infractions ont très souvent le temps de disparaitre. C'est pourquoi, il est opportun de saisir un OPJ à compétence général ou le Procureur de la République
- Le système ne doit pas perdre de vue que le MINFOF à travers le sommier des infractions dispose d'un mécanisme de communication, par ailleurs, il est nécessaire que ce dernier soit consulté afin d'éviter d'orienter des missions de contrôle sur des cas déjà traités et parfois sanctionnés.

Question: A qui, au sein de l'administration, devrait-on envoyer une alerte collectée par Smartphone ? Saisir le collaborateur local notamment le chef de poste, le DR, le DD et faire ampliation au MINFOF également par correspondance.

Question : la célérité des missions de contrôle est épineuse. Celle-ci est mise à mal d'une part en raison des lourdes procédures de mise en mission du personnel, d'autre part en raison des financements limités, même si à travers le PSFE, il existe des possibilités de financement alourdit lui aussi du fait des procédures.

En outre le chef de la BNC s'inquiète des mesures mises en œuvre par la Coordination du SNOIE et même l'ensemble des acteurs afin de veiller à la pérennité du système au terme du projet SNOIE et interpelle directement les bailleurs de fonds.

3-4-2-Pour le Point focal APV (MINFOF)

La prise en compte des aspects environnementaux et sociaux est un élément déterminant du SNOIE

Question : le système de traitement des informations dans le système jusqu'à la publication des rapports ne l'alourdissent-ils par notamment avec la tenue du CTE ? Ledit système permet d'assurer et de garantir la fiabilité et la pertinence des informations qui sortent du système.

3-4-3-Pour l'Union Européenne

Le représentant de l'UE rappelle l'importance du système d'OI pour la crédibilisation du bois camerounais afin d'assurer la légalité de ce bois sur le marché européen. Il encourage par ailleurs la collaboration entre acteurs et principalement avec l'administration et le secteur privé. Le fait de savoir que le système jouit d'une reconnaissance de l'administration rassure. En tant que bailleur, financer le système permet de fiabiliser les informations qui en sont issues. Les lenteurs observées dans le contrôle forestier ne sont pas toujours liées au manque de financement mais plutôt à la lourdeur de procédures internes qu'il faudrait alléger. Il précise en revanche que le nouveau projet OI qui va démarrer en 2017 dans le bassin du Congo, porté par le CIDT et dont FODER est partenaire devra s'insérer dans le cadre du SNOIE

3-4-5-Pour le Secteur privé

Il se pose au Cameroun à l'heure actuelle un problème de label du bois camerounais, les OSC et les autres acteurs ont mis l'accent sur la dénonciation de mauvaises pratiques mais ne font rien pour encourager les exploitants qui font des efforts pour se conformer et respecter

la légalité. La plupart des exploitants détenteurs de concession et en cours de certification s'améliorent dans le respect de la légalité mais de nombreuses contraintes existent encore liés aux exigences documentaires, fiscales (coûts exorbitants) et la pression des exploitants illégaux. Les entreprises sont réticentes vis-à-vis du SNOIE parce qu'elles ne sont pas suffisamment informées, elles ne savent pas en quoi il consiste précisément. Cette réticence s'explique aussi dans le fait que les opérateurs estiment qu'ont ne leur fait pas suffisamment confiance alors que l'Etat leur a attribué qu'elles doivent gérer et aménager, et de plus ils sont sujet des contrôles constants de l'administration et de "vindicte" de la société civile.

3-4-6-Pour le MINTSS

Question : le système a-t-il déjà sollicité l'appui du MINTSS lors des missions de contrôle relativement à l'aspect lié aux obligations sociales ?

Il est important de noter qu'il serait opportun de solliciter auprès du Ministre du travail des appuis techniques pour mettre en œuvre le contrôle-suivi du respect des obligations sociales par les entreprises forestières. Il existe au niveau des régions des Brigades régionales de contrôle du travail et de la sécurité sociale, au niveau local, des inspections du travail.

4-Conclusion et recommandations

Au terme de la rencontre riche d'échanges et de partage, les participants disent leur satisfaction d'avoir été conviés et rassurent la coordination de leur collaboration et même leur engagement à faire avancer le SNOIE qui se positionne comme un outil d'appui au contrôle forestier. Par ailleurs quelques recommandations ont été formulées par les participants à la réunion et se présentent ainsi qu'il suit :

- Le représentant de l'UE recommande l'intégration du nouveau projet d'OI qui va démarrer en 2017 au niveau sous régional dans le cadre du SNOIE étant donné que le système est bien développé, testé au Cameroun avec succès et est encours de mise en œuvre. Il serait capital que les autres pays puissent intégrer le SNOIE dans leur stratégie d'OI dans le cadre de ce nouveau projet d'OI ;
- Solliciter au près du Ministre du travail des appuis techniques pour mettre en œuvre le contrôle/ suivi du respect des obligations sociales par les entreprises forestières ;
- Accentuer le niveau de dénonciation dans le cadre du SNOIE ;
- FODER mette à la disposition de la BNC le dispositif de réception des alertes afin qu'il puisse les recevoir directement ;
- Renforcer l'information des opérateurs privés sur le SNOIE à l'effet de favoriser la compréhension et l'adhésion de ceux qui sont encore réticents.

5-Annexe

Annexe 1 : Liste de présence des participants

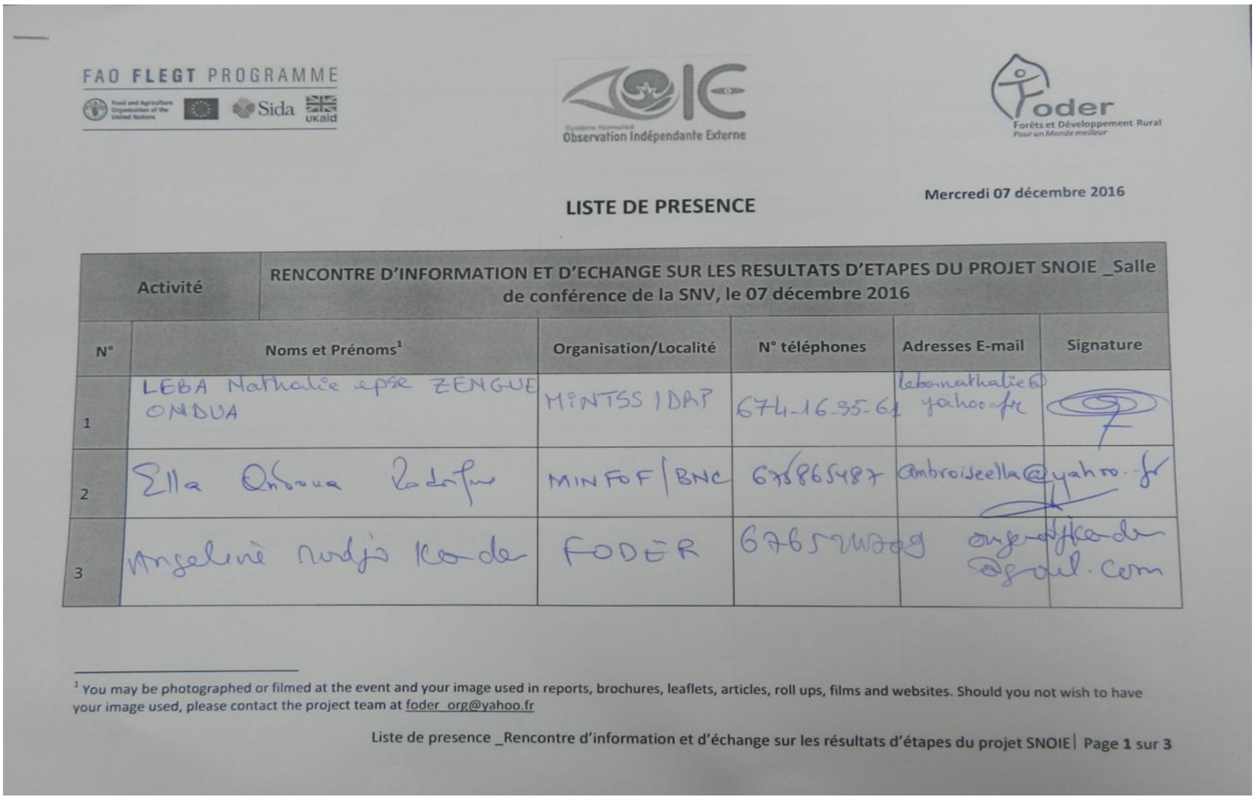

FAO FLEGT PROGRAMME

Observation Indépendante Externe

Foder — Forêts et Développement Rural — Pour un Monde meilleur

LISTE DE PRESENCE

Mercredi 07 décembre 2016

Activité	RENCONTRE D'INFORMATION ET D'ECHANGE SUR LES RESULTATS D'ETAPES DU PROJET SNOIE _Salle de conférence de la SNV, le 07 décembre 2016				
N°	Noms et Prénoms[1]	Organisation/Localité	N° téléphones	Adresses E-mail	Signature
1	LEBA Nathalie epse ZENGUE ONDUA	MINTSS / DAP	674-16-35-61	lebanathalie@yahoo.fr	[signature]
2	Ella Ondoua [illegible]	MINFOF / BNC	678865487	ambroiseella@yahoo.fr	[signature]
3	Angeline Nodjo Konde	FODER	[illegible]	[illegible]@gmail.com	

[1] You may be photographed or filmed at the event and your image used in reports, brochures, leaflets, articles, roll ups, films and websites. Should you not wish to have your image used, please contact the project team at foder_org@yahoo.fr

Liste de presence _Rencontre d'information et d'échange sur les résultats d'étapes du projet SNOIE | Page 1 sur 3

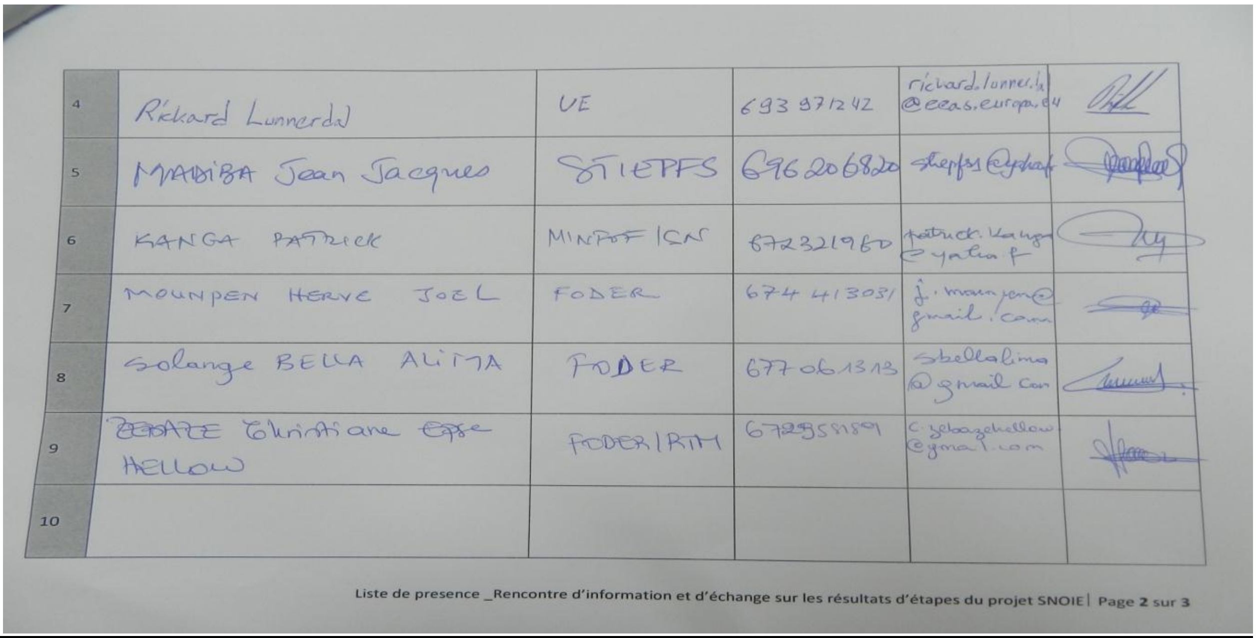

N°	Noms et Prénoms	Organisation/Localité	N° téléphones	Adresses E-mail	Signature
4	Rickard Lunnerdal	UE	693 971242	richard.lunnerdal@eeas.europa.eu	[signature]
5	MABIBA Jean Jacques	STIEPFS	696206820	[illegible]	[signature]
6	KANGA PATRICK	MINFOF / [illegible]	672321960	patrick.kanga@yahoo.fr	[signature]
7	MOUNPEN HERVE JOEL	FODER	674413031	j.mounpen@gmail.com	[signature]
8	Solange BELLA ALIMA	FODER	677061313	sbellalima@gmail.com	[signature]
9	[illegible] Christiane epse HELLOW	FODER / RTM	[illegible]	c.[illegible]hellow@gmail.com	[signature]
10					

Liste de presence _Rencontre d'information et d'échange sur les résultats d'étapes du projet SNOIE | Page 2 sur 3

Annexe 2 : Quelques images de la rencontre